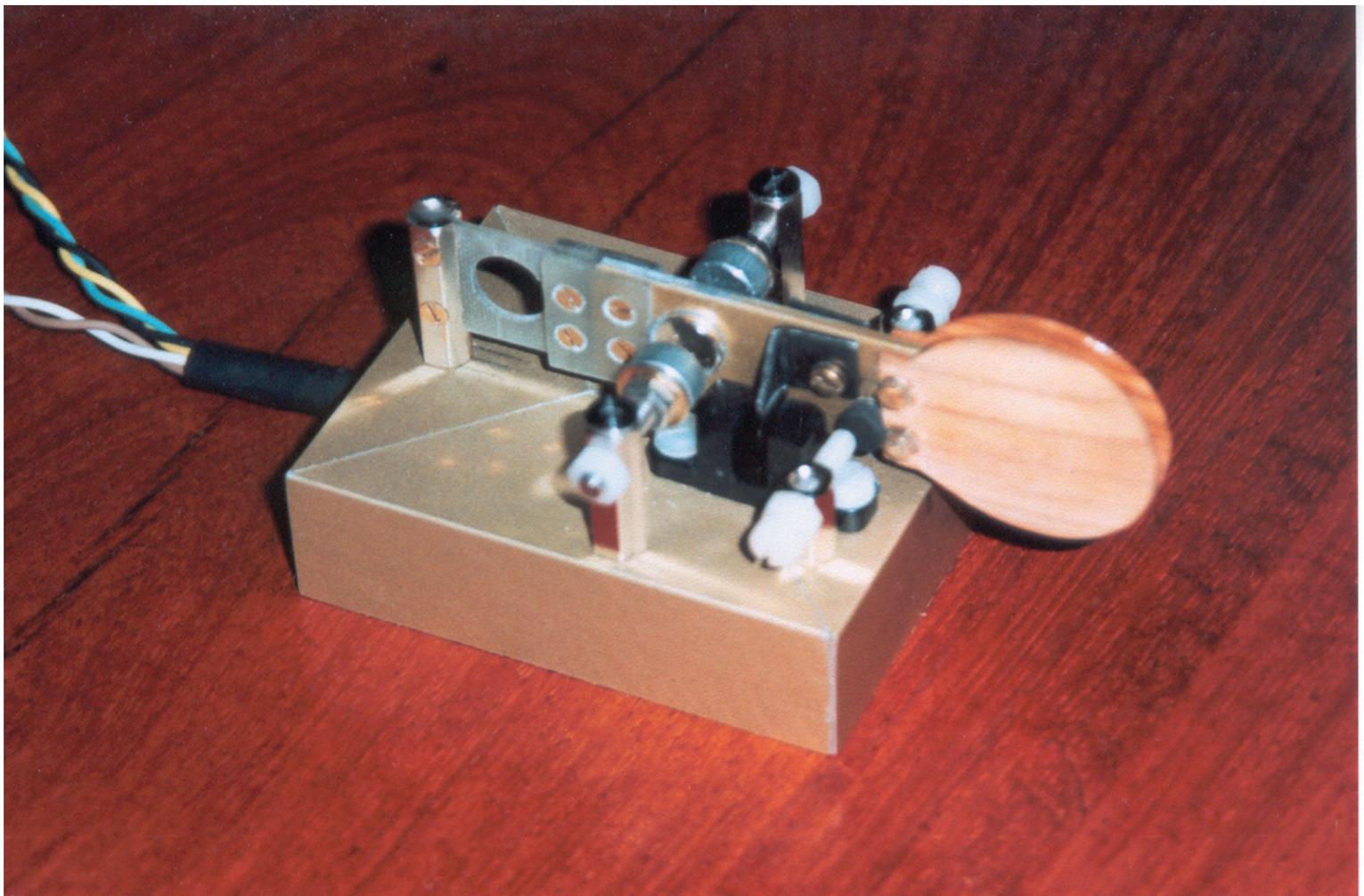


LA PIOCHE

BULLETIN DE LIAISON DE L'UNION FRANCAISE DES TÉLÉGRAPHISTES

20 ans



STATION OFFICIELLE : F8UFT



MEMBRE DE L'EUCW ET DU REF-UNION

20ème année • n° 76

03 / 2005



Union Française des Télégraphistes

21 rue des Coquelicots

28410 BOUTIGNY

Tél : 02 37 65 18 26

<http://www.uft.net>

e-mail : f6bqv@aol.com

Packet : F6BKO.FBRE.FRA.EU

SOMMAIRE

Edito	Page 2
A.G. vue par GOBQV	Page 3
20 ans d'UFT	Pages 4 et 5
PR7ZAJ	Page 6
Arrêtez-vous.....	Page 7
Séjour en Guadeloupe	Page 8
Règlement intérieur	Pages 9 à 12
Statuts	Pages 13 et 14
Clé opto-électronique	Pages 15 à 17
Constructions QRP	Pages 18 à 20
UFT dans°les concours	Pages 21 à 22
Divers	Page 22
Informations diverses	Page 23
Diplômes UFT	Page 24

Rédaction et mise en pages : F6AXX

E mail : F6axx@aol.com

Impression : Imprimerie MARIM –

1 rue Mansard – 83100 TOULON

Routage : F6JOE

Comité de lecture : F5YJ, F5NQL, F6ICG, F5PLG.F6EQV

Merci à F6BQV, F6ENO, F6BCU, F3ET, F5CE, F5MNW, F8LDX, F5HEW, F5NQL, G0BQV, PR7ZAJ/F5TLF, F5RPB, F6BSF, F8DFK pour l'aide apportée à la réalisation de ce numéro.

Les articles n'engagent que leurs auteurs. Les photos et documents originaux peuvent être retournés sur demande. En adressant des documents à la rédaction de La Pioche, l'expéditeur accepte que l'UFT les fasse paraître également dans « CW Infos » de Radio-REF. En cas de modification importante la rédaction en proposera l'épreuve à l'auteur avant publication.

EDITO

Des retours pour certains, des départs pour d'autres, au moment où j'écris ces lignes. J'espère que vous avez ou allez profiter de ce temps libre pour faire des QSO en portable, tendre des antennes et brancher les manipulateurs. Dame propagation n'est pas au rendez-vous en ce moment, elle est au plus bas, mais même sans faire dévier le S/mètre les signaux reçus de notre mode favori permettent d'entendre les amis et de se faire entendre d'eux.

Comme nous l'avions indiqué lors de l'AG de RILLY en l'absence de candidature venant de la part d'UFT pour organiser l'AG 2006, c'est le bureau qui organisera notre réunion annuelle. Elle se tiendra près de TOULON à SIX FOURS fin avril.

Le dernier tiers des élus au CA de l'AG 2003 aura terminé son mandat en 2006, je sais déjà qu'il y en a parmi eux qui ne souhaitent pas se représenter, un appel à candidature est donc lancé dès à présent, nous en reparlerons bien sûr. Notre association ne fait pas exception à la règle, et les volontaires ne se bousculent pas pour se présenter et prendre quelques responsabilités pour animer, gérer l'UFT. Que les plus jeunes d'entre nous (il y en a) se sentent concernés pour donner un peu de leur temps, que la relève arrive.

Notre mode favori est encore bien vivant, pratiqué par certains depuis des décennies, officiellement plus ou moins abandonné par les états qui donc ne forment plus d'opérateurs graphistes, il reste le monde amateur et ses opérateurs vieillissants, cela nous suffit nous sommes entre nous et nous nous contentons de nos petits « skeds » journaliers.

Une information récente (QST de septembre) annonce que la FCC a pour projet de ne plus exiger l'épreuve de CW pour les licences amateurs US, sauf pour la classe extra mais à une vitesse de 5 mots/minutes ! Résultat de la CMR2003 laissant aux états le soin de statuer. A terme, et vous en avez sûrement conscience, notre mode sera de moins en moins pratiqué, cela demandera quelques décennies mais comme les dinosaures, ce mode historique s'éteindra un jour. Nous n'en sommes pas encore là, sachons donc là où nous sommes communiquer notre passion pour qu'il perdure encore un peu.

RAY F6BQV



UNION FRANÇAISE DES TÉLÉGRAPHISTES



From the other side of the Channel Champagne and the UFT AGM ,

OU :

l'AG du 20ème anniversaire de l'UFT racontée à nos amis du FOC par Mary, G0BQV, UFT 888.



Le 20ème anniversaire de la fondation de l'Union Française des Télégraphistes UFT a été célébré cette année lors de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue près de Reims.

L'UFT détient une fière tradition d'accueil des amoureux du code Morse, au sein de la communauté francophone. Elle s'implique très fortement à encourager

ceux qui souhaitent mieux connaître ce mode de transmission pour mieux le pratiquer.

J'ai donc pris l'Eurostar vers Paris où j'avais rendez-vous avec Odile (l'épouse de Ray, F6BQV, qui est le Président de l'UFT). Après avoir passé la soirée avec eux à leur domicile, le lendemain matin le réveil sonnait (très tôt) , afin de nous rendre à Reims.

Raymond , présidait un Conseil d'Administration, avant le début des manifestations officielles; aussi, Odile et moi, après avoir rempli les formalités d'inscription et de confirmation de logement à l'hôtel, accompagnées d'autres YL, en profitèrent pour nous rendre par le bus pour une visite de REIMS.

Le temps était magnifique et la température agréable.

Après la visite de la Cathédrale et de ses merveilleux vitraux, nous profitèrent de la clémence du temps pour poursuivre notre visite "à pied", dans une ville merveilleusement décorée et pavée en prévision des fêtes du 8 mai suivant.

A notre retour à l'hôtel, de nombreux UFT étaient déjà arrivés. Après un repas rapide, grâce à deux bus , nous avons pu sillonner le vignoble, sur des kilomètres et des kilomètres, avant de faire étape au Musée de la Vigne de Verzenay.

Nous revinrent par Rilly la Montagne où devait se tenir l'Assemblée Générale du lendemain, dans les caves de Daniel et Hélène DELAUNOIS. Daniel et Hélène nous ont donc fait visiter leurs celliers, là où, en particulier, les bouteilles sont tournées pour permettre au vin de devenir cette merveilleuse "boisson à bulles".

Nous adorons tous ce "TRUC",

(Quoique j'aie pu prétendre par jeu préférer la limonade!)

A un moment, sur le chemin du retour, des bruits et des odeurs bizarres s'échappaient du moteur de notre bus. Après de nombreux cris "Fumées, etc.) ceux qui pouvaient regarder derrière le véhicule aperçurent très vite un énorme nuage noir de fumée.

Je m'exclamais "On ne va pas rester là !!" et d'autres reprirent en chœur. Finalement le bus put s'arrêter sur un parking et nous sommes tous descendus. Beaucoup prirent des photos de cet évènement.

En attendant le dépannage nombre d'entre nous traversèrent la route pour visiter l'un des nombreux cimetières militaires de la seconde guerre mondiale.

De retour en sécurité à l'hôtel, et bien abreuvés on nous emmena, prêts pour le dîner, vers le Centre Culturel Rilly la Montagne.

Des tables agréablement dressées et décorées nous attendaient et chacun y a trouvé sa flûte à champagne décorée du logo de l'UFT , gravé spécialement à l'or fin, pour le 20ème anniversaire de l'UFT.

La soirée amicale (et sa partie dansante) pouvait démarrer. Cette soirée me permit de rencontrer nombre d'amis, dont Oscar, ON5ME, Président de l'EUCW.

Les menus nous ont mis très vite l'eau à la bouche . Nous avons aussi apprécié les bouquets de muguet traditionnel et roses, geste amical s'il en était.

De retour à l'hôtel , nous avons vraiment tous bien dormi.

Après le déjeuner du lendemain, nous revinrent chez les Delaunois pour l'AG proprement dite.

Un très bonne idée : sur une carte, des drapeaux indiquaient les endroits où vivent les UFT, présents à cette Assemblée Générale. J'eus donc la surprise de trouver notre bonne vieille "Union Jack", épinglée au dessus de mon indicatif, en plein milieu de la carte d'Angleterre.

Les coupes et récompenses distribuées, les discussions portèrent sur nombre de sujets similaires à ceux qui intéressent les FOC.

Ce fut encore une glorieuse journée, même si je dois admettre m'être sauvée avec quelques autres YL pour admirer le village et ses maisons de vigneron ainsi que les ceps de vignes, nouveaux à souhait et en pleine végétation.

A la fin de l'AG, des coupes de champagne, furent de nouveau offertes en apéritif et nous nous sommes rendus ensuite, encore à pied , au tout proche et déjà très familier Centre Culturel de Rilly, pour le banquet de clôture.

L'atmosphère fut des plus conviviales. Rien n'a manqué ou ne fut oublié, dans la présentation des tables, la nourriture etc.

Pendant le repas un jeu avec récompenses a donné lieu à beaucoup de discussion. Une tombola fut tirée ensuite et provoqua une belle excitation.

De nombreuses annonces ont été réalisées au cours de ce banquet, au milieu du bruit des fourchettes verres et autres couteaux.. Parmi ces annonces, un jappement nous surprit tous; cela venait de sous la table. C'était un chien minuscule, échappé de son panier, et qui provoqua une belle agitation au dam de sa propriétaire, l'une des convives. Le chien était si mignon .

Après tout cela le temps des au revoir était arrivé, et nous regagnèrent notre hôtel vers 1800h. Je renonçais au repas du soir et me couchais de bonne heure, épuisée. J'essayais quand même un moment, de comprendre la Télévision française .

Le lendemain avec Odile et Ray nous avons repris la route du retour, par le chemin des écoliers à travers la Picardie.. Nous avons visité Compiègne et les champs de bataille de la Première Guerre Mondiale.

Rentrés à la maison, au sud de Paris, nous avons savouré le repas au dehors en admirant le coucher de soleil.

De retour à la maison le lendemain, et de retour "à la normale", il me semblait que j'étais partie depuis au moins deux semaines et non pas quatre jours.

Un grand merci à tous mes amis de l'UFT pour une fête formidable.

Mary

Source : G0BQV dans le FOCUS n°63 , été 2005, prêté par Ivan, F3AT

Traduction & Adaptation, Maurice, F5NQL



POUR SES 20 ANS, RETROSPECTIVE DE LA VIE DE NOTRE

Union Française des Télégraphistes.

3^{ème} partie

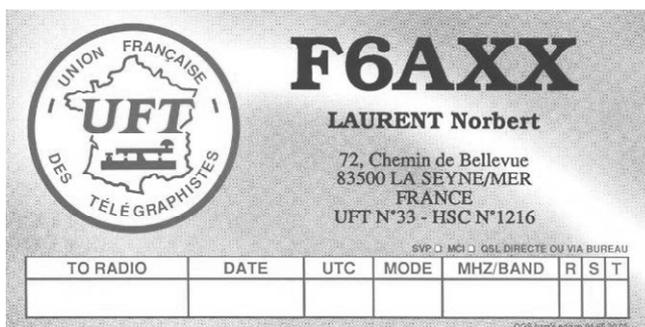
Norbert F6AXX

Après les récits de Jean-Claude F9IQ et de Ghislain F6CEL c'est à mon tour de vous relater la vie de l'UFT de 1991 à 1997.

A l'issue de la 6^{ème} AG, organisée à Seigy par Gilles (FE1JCB à l'époque) et cela pour la troisième fois, le nouveau bureau s'est mis au travail. La continuité était assurée par FD1OIE pour les finances et FD1OEB pour le secrétariat.

Dans la Pioche 1/92 F9IQ lance un appel et pose la question du nombre peu élevé de radioamateurs en France par rapport à nos voisins. Cela n'a pas changé hélas !

L'AG 1992 a lieu à MONLEZUN dans le Gers, c'est notre ami Claude F6DJB et Marie Jo (F5SEL depuis) qui en sont les maîtres d'œuvre avec leurs amis de la région. A la suite des élections F6HBR succède à FD1OEB comme secrétaire. Deux remarques : il y a eu 154 votants pour 391 membres à jour de cotisation et 536 n° attribués, deux dossiers pour les futures AG ont été présentés et acceptés. Nous savons donc que nous irons à Auxerre en 1993, à Hyères en 1994 et à Reims pour le 10^{ème} anniversaire. Heureuse époque !!!



La première « QSL standard » UFT est créée. D'un prix modique ce modèle permettra à tous ceux qui le désirent d'être QSL sans se ruiner. La mode étant à l'époque aux pin's nous n'avons pas voulu être en reste et le nôtre est disponible pour l'AG de 1992.

F5ZV fait cadeau à l'association de sa disquette d'apprentissage de la télégraphie. Ce logiciel très complet a fait l'objet par la suite de nombreuses améliorations et il a été diffusé (et copié) à un nombre considérable d'exemplaires. Cela a permis à beaucoup de futurs OM d'étudier le code morse et de s'entraîner au trafic pour une somme modeste.



De l'AG à la table il n'y a pas loin.

La décision est prise d'avoir recours à un imprimeur pour la Pioche. En effet il n'était plus possible, en raison de la croissance des membres, d'avoir recours à F2AI pour photocopier notre bulletin. De plus, malgré le soin apporté au tirage, le rendu ne reflétait pas toujours la qualité de l'original. Cela a permis à F6HBR de nous sortir une nouvelle Pioche imprimée et mise sous plis sur place d'où gain de temps sinon d'argent.



Monlezun, le bureau

En 1993, et pour la première fois, l'UFT participe à la réunion de concertation entre les associations de radioamateurs et la DRG de l'époque. F5ZV sort la version 3.0 de son logiciel d'apprentissage et Denise F6HWU nous relate dans la Pioche son séjour sur l'île de TAHAA et son trafic avec FO/F6HWU.

La 8^{ème} AG est organisée par Maurice FD1NQL et Marie Claire son XYL, aidés des UFT de l'Yonne. Elle a eu lieu à Monéteau, dans la bonne humeur, le Chablis n'y étant pas pour rien. A cette occasion le n° UFT 600 a été attribué à Ivan F3AT dont la renommée n'est plus à faire.



F5NQL et XYL Marie Claire

L'AG de Hyères fut un cas un peu particulier car, par le fait du hasard, le REF organisait aussi son assemblée dans cette ville. Les deux furent donc groupées au même endroit ce qui nous attira de nombreux visiteurs en plus des UFT. Après la création du REF-UNION, l'assemblée générale confirme la décision de 1993 pour notre entrée dans l'Union. Dans la Pioche 2/94 l'attention des membres est (déjà) attirée sur le fait que c'est un casse-tête mensuel pour assurer CW infos de Radio-REF. Cette situation est hélas toujours la même.

Février 1995 voit la signature à Tours de la convention nous liant au REF-Union, cette convention est reproduite dans la Pioche 2/95. Nous fêtons notre 10^{ème} anniversaire à Reims où F6DKV et ses amis nous accueillent. Elle s'est déroulée devant plus de 100 membres, 259 bulletins de vote pour 580 cotisants ont été reçus, c'est à croire qu'à l'époque on portait plus d'intérêt que maintenant au fonctionnement de notre association. C'est l'occasion pour Jean Claude F9IQ de nous rappeler les débuts de l'UFT. Le règlement définitif du concours 160m, proposé par F5YJ est adopté. 10 ans après ce concours voit toujours de nombreux participants, surtout depuis qu'il est devenu l'EUCW 160m.

1996 nous permet de nous retrouver à St Lô, sous la pluie bien entendu, pour notre réunion annuelle organisée par Jacques F5NKG et son équipe. Deux nouveaux challenges sont créés : le challenge d'été par F5NQL et F5MCC et le challenge CW VHF/UHF/SHF par F6DJB. Si le premier est devenu le challenge F5CED en hommage à Raymond, le second s'essouffle malheureusement par manque de participants. Cette AG voit un nouveau venu faire son entrée au bureau : F6FXS a qui échoit la charge de nos finances. Vous remarquerez que c'est toujours le même mais d'autres lui ont succédé entre temps ! Pierre remplace notre regretté ami Patrick F6OIE qui s'est beaucoup investi pour l'UFT.



F6DTU , F14665 , F5JDB

A l'AG de Noyant une nouvelle équipe se dessine pour prendre la suite des destinées de l'UFT : F5JDB, F6DTU et F5TRC sont élus. Cela doit nous permettre de leur passer en douceur les « commandes » de l'association. F5JDB est vice-président, F6DTU et F5TRC secrétaire et secrétaire adjoint. Alain F6HBR, quoi que retiré des affaires, continue à faire la Pioche jusqu'à la fin de l'année. C'est ce qu'on appelle se dévouer pour la cause commune.



1998 et l'AG de Montargis voient la fin de mon mandat à la Présidence de l'UFT. Finalement ces 7 années se sont écoulées rapidement et ce que je retiendrai principalement c'est l'esprit de camaraderie et la joie de se retrouver lors de chaque assemblée générale. Internet débutait à peine, nos échanges se faisaient donc principalement par téléphone et surtout par courrier, les choses sont différentes maintenant. Internet nous facilite les communications mais nous prend aussi beaucoup de temps. C'est aussi la cause de la disparition de nombreux radioamateurs qui préfèrent le clavier à l'émetteur et c'est bien dommage.

Je remercie tous ceux qui m'ont aidés dans ma tâche car sans eux l'UFT n'aurait pas aussi bien progressé. Nous avons maintenant dépassé nos 20 ans d'existence, espérons que cet esprit OM perdurera afin de nous retrouver à Reims pour les 30 ans de notre association.

88 et 73 à toutes et à tous



PR7ZAJ- F5TLF

Christian UFT 847

PR7 est le préfixe radioamateur de l'état de PARAIBA.

PARAIBA se trouve au centre du NORDESTE du Brésil, sa capitale se nomme JOAO PESSOA! A 10 km au Nord de JOAO PESSOA se trouve CABEDELO, un grand port de commerce qui est aussi le point de départ de la BR-230 c'est à dire la transamazonienne.



PR7RT, PV8DX...) avec le call du radio club local PR7AA! Les télégraphistes les plus doués du coin : PR7PO (une bête), PR7FB, PR7AR.

Des expéditions : pour les phares ZX7CB au phare de Cabo Branco et ZW7SC au Fort de SANTA CATARINA; à l'époque je faisais presque tout seul les QSO CW.

Particularité géographique, le point le plus à l'est de l'Amérique du sud se trouve à JOAO PESSOA et est matérialisé par un phare (o farol de Cabo branco). Ci-dessous la carte APRS de l'Amérique du sud pour situer mon QTH;

Et puis le matin, avant d'aller à la plage, des petits pile up sympa sur 10 m depuis le QRA!

La boisson locale : la caipirinha à base de citron vert et d'alcool de canne à sucre (une merveille !)

Une info sur le suffixe ZAJ : les radioamateurs étrangers résidents au Brésil (même temporairement) obtiennent un call avec un Z comme première lettre du suffixe!



En ce qui concerne mes activités radio là-bas: souvent la coupe du REF soit en monoOP avec mon call perso soit avec les copains (PR7DB, PT7ZAA,

Un petit inconvénient quand même à avoir un indicatif en FRANCE et au Brésil : c'est qu'il faut payer la licence à l'ART et à ANATEL, la cotisation au REF et à la LABRE, en FRANCE il y a en plus l'association départementale, l'ADRASEC, l'UFT. Pour le moment ce n'est pas un problème pour moi, mais ça finit par faire des ronds!!!

Encore au sujet du Brésil: tout le monde connaît la Samba, mais au Nordeste, il y a aussi le FORRO et il faut être né là-bas pour arriver à danser ça correctement!

PR7ZAJ depuis 1995: <http://www.grz.com/callsign/PR7ZAJ>





ARRETEZ-VOUS UN INSTANT, VOUS ETES AU PARADIS

F6ENO

Si vous rêvez de nature, de radio, si vous souhaitez vous dépayser un peu, vous éloigner quelques temps de notre société de consommation effrénée, n'hésitez pas...le site qu'ont bâti François 6W7RV et Corinne vous enchantera.

LE CALAO se situe à 70km au sud de DAKAR ; sur un terrain de plus d'un hectare, ce jardin de couleurs vous offrira tout ce que vous pouvez souhaiter : 4 logements spacieux, confortables, avec votre terrasse privée donnant directement sur la piscine, le tout au milieu de fleurs magnifiques, d'oiseaux inconnus sous nos latitudes et de senteurs subtiles.

La cerise sur le gâteau est l'installation radio : deux pylônes, 3 beams ITA mono bandes pour le 20m, le 15m et le 10m ; une titanex V80 pour les bandes basses et des colinéaires pour le 2m et le 70cm.

Côté émetteurs, ce n'est pas mal non plus : un TS970S pour le déca, et de nombreux autres TX pour les VHF/UHF.



De quoi contenter amplement tout OM désireux de tâter un peu du 'pile up'... !

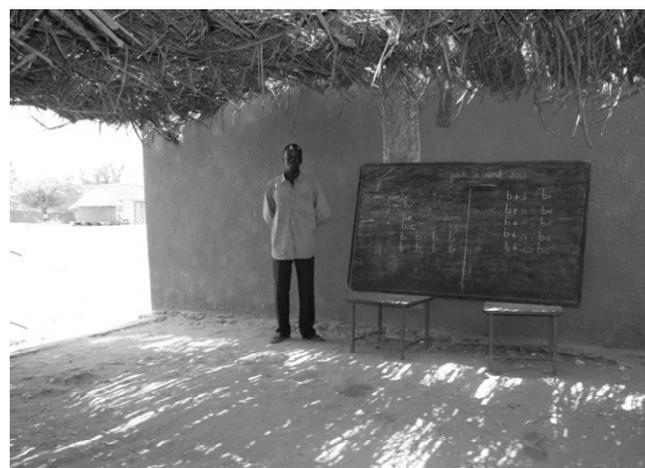
Imaginez une équipe de copains désireux de se lancer dans un concours en multi, tout est étudié pour faciliter votre expédition.

Et puis il y a le Sénégal et ses habitants. Le village est situé à 5 minutes à pieds. Il faudra absolument côtoyer les jeunes qui vous proposeront les spécialités locales, s'arrêter chez Beydi pour déguster un yassa ou un mafé, pousser jusqu'à la lagune où pour quelques francs, vous pourrez accéder par bateau à la mangrove, photographier les pélicans, les hérons gris, les aigrettes, les aigles pêcheurs etc...

Enfin, il faudra absolument vous faire conduire dans la brousse, la vraie ! Vous y découvrirez une population pour qui la principale préoccupation est de trouver un peu de riz ou de mil pour se nourrir et de l'eau pour survivre. Vous ferez connaissance avec ces gens pauvres, très attachants, et vous découvrirez qu'ils sont heureux de leur sort. Vous serez effarés de découvrir, après 30 km de piste, un pylône de 30 ou 40 mètres, destiné au bon fonctionnement de nos sacro-saints téléphones portables, alors que les femmes du village s'escriment à tirer une eau douteuse d'un puits qui fonctionne mal.

En ce qui me concerne, je garde un magnifique souvenir de René, ce jeune instituteur à qui l'on a confié 90 enfants de 2 à 6 ans ! L'état ne lui verse aucun salaire, car la scolarisation officielle ne commence qu'à 6 ans. Il regroupe ses 90 mômes dans un local ou plutôt une paillote de sorgo équipée d'un tableau noir. Les enfants sont assis par terre sur des nattes. Une association caritative française, 'Le Baobab' a commencé la construction d'une classe en dur.

Quand j'ai demandé à René ce qu'il souhaitait pour améliorer ses conditions de travail, il m'a répondu simplement que ça serait bien si les enfants pouvaient avoir des tables et des chaises ! Et pour nous remercier de notre aide, il nous a chanté la chanson du crocodile, celle qu'il apprend aux petits. Nous avons reçu une belle leçon d'humilité, de quoi se remettre en cause dans notre civilisation égoïste et revendicative...



Merci René; tes chaises, tes tables, tu les auras, c'est promis, et il y aura même un bureau pour le maître !

En conclusion, pour visiter 'Le CALAO', rendez-vous sur <http://www.le-calao.com>

Pour plus d'information sur l'association 'Le Baobab', un mail à f6eno@wanadoo.fr



UNION FRANÇAISE DES TÉLÉGRAPHISTES



SEJOUR EN GUADELOUPE

Après notre agréable séjour 2004 en Martinique, nous avons décidé, cette année, de prendre la Guadeloupe comme destination.

Départ d'Orly le 9 avril, 7°, et quelques huit heures plus tard, l'aéroport de Pointe à Pitre-Le Raizet nous accueille et 28° au sortir de l'avion. Dans le hall de l'aéroport, et en attendant de récupérer les bagages, ti-punch et orchestre local.

A plus de 7000 kms de l'Europe, posée sur l'arc des Antilles, la Guadeloupe, aussi appelée Karukéra en créole, l'île aux belles eaux, regroupe plusieurs îles des Antilles dont Marie Galante, les Saintes, la Désirade.

Deux parties d'aspect totalement différents composent l'île, en forme de curieux papillon : la Grande Terre, île calcaire au relief peu accusé, où l'on cultive principalement la canne à sucre. Grâce à ses nombreuses plages (Gosier, Sainte Anne, Saint François, le Moule), et anses bordées de mangroves et de cocotiers, cette région a su développer sa vocation touristique. La Basse Terre, à l'est, est elle, la région d'une végétation tropicale dense (Parc National), de culture de la banane, du volcan de la Soufrière (1467 m) et de plages noires comme aux Trois Rivières.

Retenant notre expérience de l'an passé, nous avons prévu de loger chez l'habitant et notre réservation fut effectuée par le biais de l'Office du tourisme guadeloupéen, depuis la métropole.

Nous étions hébergés dans le sud de la Grande Terre, sur les hauteurs de Gosier, petite station balnéaire typiquement guadeloupéenne.

Pour la voiture, de nombreux loueurs proposent des tarifs attractifs. La Guadeloupe est l'un des départements le plus dangereux en matière d'accident. Deux bonnes règles à respecter, ouvrir l'œil et avoir de bons réflexes car en matière de conduite les habitudes locales sont parfois étranges.

Nous avons convenu, avec YL, de partager tourisme et farniente à l'activité radio. J'avais donc emmené ma station portable complète, IC 706, alimentation stabilisée, antenne verticale multi bandes, dipôles filaires, PC portable et ... manip. Dès le lendemain matin de l'arrivée, installation des antennes et premier appel CQ FG/F5MNW ...

Modeste propagation au cours de ces deux semaines, néanmoins 1.880 QSO furent réalisés. Au bilan propagation, ouvertures régulières en milieu de journée, de 13 heures locales à 19 heures sur 14 et 18 Mhz, un peu plus restreintes et sporadiques sur 21, 10 et 7 Mhz et un silence complet sur les autres bandes. Contrairement à la Martinique ma position géographique dégagée a permis d'effectuer, dans de bonnes conditions, contacts avec les

US naturellement, mais aussi avec l'Amérique du Sud, l'Europe, les pays de l'Est, la Nouvelle Zélande, et une centaine de stations F Tous les contacts effectués seront confirmés par une QSL spéciale.

Côté tourisme et en deux semaines nous avons visité pratiquement les deux îles, organisant des sorties à la journée : Saint François, la Pointe des Trois Châteaux, Porte de

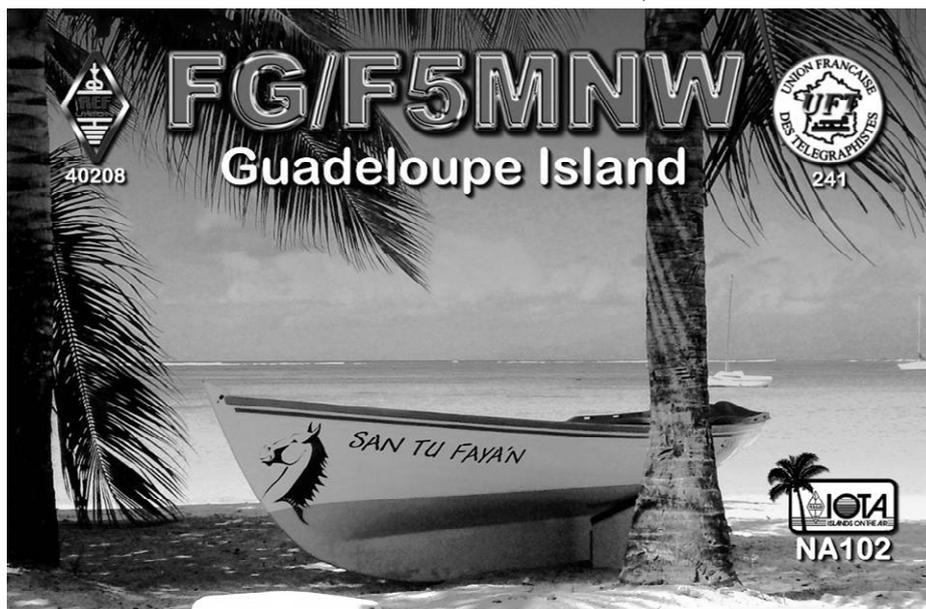
l'Enfer et Pointe de la Grande Vigie et son époustouffant panorama de falaises, Petit Canal et ses vestiges du marché de l'esclavage, la route de la Traversée, les chutes du Carbet... Profitant des petits restos créoles ou des traiteurs présents sur tous les marchés, nous avons goûté aux saveurs locales réputées et délicieuses comme le vivanneau grillé, sorte de poisson rouge, le ouassou, crevette d'eau douce, les lambis, les boudins antillais, le ragoût de cabri, le colombo de poulet. Sans oublier les fruits aussi différents de goût que de forme, ananas bouteille, banane, maracudja, goyave ou noix de coco.

Les prix sont pratiquement les mêmes que ceux pratiqués en métropole : location bungalows et location voiture (33€/jour pour véhicule climatisé), un seul et même prix pour le carburant sur toute l'île (1.27€ le super) ; pour le ravitaillement superettes/marchés (Cora, Match, 8 à 8) sont présents sur l'île. Des nombreux souvenirs à ramener, épices, paréos, tee shirt, rhum ...

De bons souvenirs après cette quinzaine de jours passée aux Antilles, mer à 27°, air à 30/33°, douceur des alizés, ti-punch à 40°, gentillesse de la population, et beaucoup de photos prises.

Après la Réunion, la Martinique, et la Guadeloupe, notre prochaine destination est déjà à l'étude, avec une petite pensée pour la Guyane.

Guy, FG/F5MNW – REF 40208 - UFT 241





UNION FRANÇAISE DES TÉLÉGRAPHISTES

UNION FRANÇAISE DES TÉLÉGRAPHISTES RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TITRE 1

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

Toute personne française ou étrangère désirant faire partie de l'Union Française des Télégraphistes doit adresser au Secrétaire de l'association les justificatifs adéquats de parrainage accompagnés du montant de l'adhésion et d'une enveloppe timbrée self adressée pour le retour. A sa plus proche réunion, le bureau, après examen de la candidature et acceptation de celle-ci, adresse au nouveau membre une carte personnelle numérotée, mentionnant les parrains, ainsi qu'un exemplaire des statuts et règlement intérieur.

Son admission implique l'acceptation sans réserve de ceux-ci. Les membres s'interdisent l'emploi du titre « Union Française des Télégraphiste » dans toute affaire à caractère religieux, politique, militaire ou commercial, ainsi que toute discussion sur ces sujets au sein de l'association.

L'appartenance à l'UFT ne saurait en aucun cas dispenser les membres de l'obligation de se conformer aux lois, décrets, arrêtés et règlements en vigueur régissant les stations d'amateurs, en particulier de celle d'être en possession de l'autorisation légale d'émettre, avant de procéder à toute émission.

ARTICLE 2 : ADMISSION

L'admission d'un nouveau membre engage directement le ou les parrains signataires à jour de cotisation au moment du QSO.

- A) Le candidat européen possesseur de l'indicatif radio-amateur adéquat délivré par les services compétents doit justifier d'au moins cinq contacts en télégraphie en langue française, d'un minimum de 15 minutes, avec l'un des membres de l'UFT. La vitesse est laissée au choix du moins rapide.
Le candidat DX possesseur de l'indicatif radio-amateur adéquat délivré par les services compétents doit justifier d'au moins trois contacts en télégraphie, en langue française, en dehors des concours, avec l'un des membres de l'UFT. La vitesse est laissée au choix du moins rapide.
- B) Le candidat radio-amateur « écouteur » doit faire parvenir à ses trois ou cinq futurs parrains, le justificatif de la liaison entendue, accompagné d'un résumé de son contenu. Lorsqu'il sera ultérieurement en possession d'un indicatif permettant l'émission, il devra à nouveau justifier de trois ou cinq contacts bilatéraux avec les membres de l'UFT, dans les conditions ci-dessus indiquées. De son numéro d'adhérent inchangé, la mention « SWL » sera supprimée.
- C) Pour le candidat radio-amateur Français licencié de la classe 3, trois justificatifs obtenus dans les conditions du paragraphe A) sont exigés (A.G. 1988).
- D) Dans tous les cas (A), (B), (C) et (D), pour les possesseurs d'un « DTC 10000 » ou d'un « F CW 800 », un seul contact de 15 minutes, en télégraphie en langue française avec un membre de l'UFT suffit. Là aussi, la vitesse est laissée au choix du plus faible.
Sont également admis des membres dits « Sympathisants », qui font partie de l'association sans devoir présenter des justificatifs de QSO. Ils paient la même cotisation, et bénéficient des mêmes services que les autres membres. Leur numéro d'adhérent est précédé des deux lettres « SY ».
Ils peuvent ensuite devenir membre à part entière, en présentant les justificatifs nécessaires, auquel cas il leur sera remis un nouveau numéro de membre actif.
- E) Il va de soi que les contacts pour l'admission doivent être effectués après le 12 mai 1985, date de création de l'UFT, et avec des parrains à jour de cotisation au moment du QSO. Un annuaire des membres comportant toutes informations nécessaires est diffusé auprès des adhérents.
- F) Radio-Club : mêmes conditions d'admission que pour les candidats « A », « B », « C ». Ils sont exonérés de cotisation tant qu'un responsable du radio-club est lui-même membre UFT à jour de sa cotisation (AG 2004)

ARTICLE 3 : COTISATION

C'est l'Assemblée Générale qui fixe, sur proposition du trésorier, le montant de la cotisation pour l'année suivante. Elle est valable d'A.G. en A.G. et doit être versée au trésorier en début d'année, quelle que soit la date d'adhésion. Un membre n'étant plus à jour de cotisation perd du même coup sa qualité de parrain UFT.

ARTICLE 4 : DISCIPLINE

La première obligation d'un membre de l'UFT est d'abord d'ordre moral et consiste à participer à la vie de son association et à soutenir ses activités. Toute attitude contraire et en dehors des débats internes entre membres de l'UFT, est susceptible d'être considérée comme hostile dès lors que le bureau ou le CA ou l'AG consultée, considéreront que les agissements de ou des personnes concernées portent atteinte à l'association, elles relèveront alors des dispositions de l'article 5 du présent titre et seront entendues par le BE, le CA ou l'AG avant toute décision les concernant.

ARTICLE 5 : RADIATION



UNION FRANÇAISE DES TÉLÉGRAPHISTES



La qualité de membre se perd par :

- Décès
- Radiation en cas de non-paiement de cotisation.
- Démission
- Exclusion pour non respect du Titre 1 et les articles le composant

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés, la démission ou la radiation impliquera de facto la disparition de tous liens publics sur la personne, annuaire papier, annuaire en ligne, l'association conservera ces données à titre d'archivage et d'historique. Un membre démissionnaire ou radié conserve son numéro UFT.

Concernant les membres exclus pour faute grave c'est au BE de l'UFT en place d'apprécier sa réintégration en jugeant des faits qui ont conduit à son exclusion.

ARTICLE 6 : AIDE

Tout membre de l'UFT doit aide et assistance aux autres membres, dans la mesure de ses moyens.

Tout membre de l'UFT se doit de répondre à toute QSL reçue.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout travail intellectuel ou matériel réalisé par un membre de l'UFT au bénéfice de l'association reste la propriété de l'association, l'intéressé de son plein gré ayant abandonné ses droits d'auteur.

TITRE II

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Union Française des Télégraphistes se compose :

- d'un conseil d'administration (CA) de 9, 12 ou 15 membres, qui élit en son sein, à bulletin secret, le bureau.
- de responsables d'activité, chargés par le CA de faire fonctionner, d'organiser sous sa responsabilité l'activité choisie.
- de membres, admis selon les critères du titre 1, article 1 et 2

ARTICLE 2 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

A) COMPOSITION :

Le Conseil d'Administration de l'association est choisi par vote des membres.

Les résultats sont proclamés en Assemblée Générale.

Le vote aura été organisé par le bureau en place, avec demande de candidatures, deux mois avant l'A.G. Les bulletins de vote seront expédiés par le bureau deux mois avant l'A.G.

Seuls les votes par correspondance, auprès du secrétaire, sont admis.

Le nombre de pouvoirs dévolus à chaque membre ne peut être supérieur à 5% du nombre d'inscrits.

Les pouvoirs reçus « en blanc » seront affectés aux membres du bureau dans la limite des 5 % (AG 2004).

B) CONDITIONS :

Pour être membre du C.A. de l'UFT, tout candidat doit être français, majeur au 1^{er} janvier de l'année

de l'élection, jouir de ces droits civils et civiques, membre à jour de cotisations et justifiant d'une présence continue de deux années à l'UFT. En ce qui concerne les membres SWL, leur nombre sera limité au tiers du nombre total du C.A. en vigueur.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le renouvellement a lieu tous les ans par tiers. Dans le cas d'un renouvellement de plus de 1/3 du CA, un tirage au sort aura lieu les 3 premières années et sera proclamé. (AG 2004)

Après le dépouillement, deviendront membres du C.A. les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Les vacances, s'il y a lieu, seront pourvues en priorité parmi les candidats non élus.

Le C.A. est constitué jusqu'à la prochaine A.G. qui est organisée par le bureau sortant.

ARTICLE 3 : BUREAU

A) PRÉSIDENT :

Le Président, assisté du bureau, assure l'organisation des services, signe la correspondance, exécute les délibérations du conseil, exécute tous les actes conservatoires.

Il représente l'UFT vis à vis des tiers, des pouvoirs publics et toutes administrations. Il est en justice, si nécessaire, tant en demandant qu'en défendant, avec le contreseing du Vice-Président.

Il préside les séances du conseil et de l'A.G.

Il expose la situation, morale lors de l'A.G.

Lors d'un vote au Bureau ou au CA, et en cas d'égalité, la voix du trésorier est prépondérante pour les questions financières, la voix des responsables d'activité est prépondérante pour les questions les concernant. Dans tous les autres cas, celle du Président emporte décision.



UNION FRANÇAISE DES TÉLÉGRAPHISTES



B/VICE-PRÉSIDENT :

Le Vice-Président supplée le Président; il doit être au fait de l'actualité tout comme lui pour le remplacer en toutes circonstances en cas d'indisponibilité.

C/SECRÉTAIRE :

Le secrétaire s'occupe des convocations, du courrier transmis au bureau, y répond sous la responsabilité du signataire. Il tient à jour la liste des membres et reçoit les admissions.

Le secrétaire conserve les archives, signe les procès-verbaux des séances du bureau et du C.A., et en assure la diffusion.

En un mot, avec le secrétaire-adjoint avec qui il organise s'il y a lieu, il s'occupe du fonctionnement administratif.

D) TRÉSORIER :

Le Trésorier assure le recouvrement des sommes dues à l'association, signe toutes les quittances, avec ou sans « main levée », endosse ou acquitte tous les effets ou mandats ou documents de gestion bancaire, toutes dettes de l'UFT. Il conserve les archives comptables de l'UFT conformément à la réglementation en vigueur. Il est comptable de toute somme reçue ou payée. Il est conjointement responsable avec le Président de toute dépense non approuvée par le bureau, y compris des agissements du trésorier-adjoint s'il y a lieu, avec qui il s'organise alors. Il présente à l'A.G. les comptes financiers.

Seuls le Président et le Trésorier détiennent la signature.

ARTICLE 4 : MEMBRES DU C.A.

Les membres du CA assistent le bureau, ils doivent être une force de proposition, ils choisissent parmi les tâches à assurer celles qui leur conviennent et qu'ils acceptent librement, ils participent activement à la vie de l'association, ils doivent être le relais des décisions prises en BE et en consultation avec eux pour la pérennité de l'association.

TITRE III

ARTICLE 1 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de l'UFT a lieu chaque année dans le courant du premier semestre.

C'est le C.A. qui en arrête la date.

Les convocations sont diffusées à tous les membres à jour de cotisation par le bureau en place, deux mois avant l'A.G., accompagnées de :

- 1/ Un ordre du jour
- 2/ Un demande de candidature
- 3/ Une demande de questions diverses
- 4/ Une procuration.

Ne seront traitées et soumises aux voix en A.G. que les questions diverses parvenues à la date fixée et présentant un caractère collectif.

Par contre, tout sujet exposé par lettre recommandée présenté par au moins le quart des membres, trois mois avant l'A.G. sera porté obligatoirement à l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut alors convoquer un ou plusieurs signataires pour demander d'exposer en détail la proposition et les motifs qui l'ont justifiée. L'A.G. étant souveraine, tous les votes ont lieu à la majorité simple (50% plus 1 voix) des présents et représentés.

ARTICLE 2 : ORDRE DU JOUR ET VOTE

- Rapport moral avec vote
- Rapport financier avec vote
- Résultat des élections
- Appel de deux vérificateurs des comptes vote de l'AG
- Réponses aux « questions diverses ».
- A l'issue de l'A.G. un compte rendu succinct sera adressé sur simple demande accompagnée d'une enveloppe timbrée self-adressée.

ARTICLE 3 : VERIFICATEURS DES COMPTES

Au cours de l'A.G. deux vérificateurs des comptes non membres du C.A. seront sollicités.

Ils prennent leurs fonctions aussitôt après l'A.G. pour l'année comptable suivante.

Ils ont pour mission de vérifier et de certifier sincères et véritables les écritures présentées en A.G., de s'enquérir auprès du trésorier de toute explication ou suggérer toute modification qu'il leur semblera nécessaire à la tenue des comptes.

Ils proposent à l'AG, selon leur appréciation souveraine, de donner quitus ou non des comptes présentés par le trésorier.

Ils signent le procès verbal de l'Assemblée Générale.

ARTICLE 4 : RÉSULTATS DES VOTES

Les membres d'un Bureau, censuré par un vote négatif sur le rapport moral ou financier, sont démissionnaires d'office du Conseil d'Administration. Il ne sauraient, en cas de vacance, au sein du nouveau Conseil d'Administration, être cooptés. Ils ont l'obligation de transmettre rapidement tous les dossiers concernant leurs fonctions, d'effectuer toutes les démarches administratives et bancaires en liaison avec les nouveaux responsables.



ARTICLE 5 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les deux-tiers des membres du bureau ou la moitié plus un des membres à jour de cotisation peuvent provoquer la convocation d'une A.G. extraordinaire.

Deux mois avant la date retenue, une convocation accompagnée des motifs et de l'ordre du jour est adressée par le bureau à chacun des membres.

Seuls les présents, devant représenter la moitié plus un des membres de l'association, ont droit aux votes. Si le quorum n'est pas atteint, une autre A.G. est convoquée par les mêmes voies, un minimum de 15 jours plus tard, ou là, lors des votes, la majorité simple (50% + 1) des présents est requise.

A l'issue de cette A.G. extraordinaire, un C.R. succinct sera adressé sur simple demande accompagnée d'une enveloppe self-adressée.

TITRE IV

ARTICLE 1 : FONCTIONNEMENT

A/ BUREAU :

Il se réunit à la demande du président ou à celle de la majorité de ses membres au moins une fois par trimestre, autant de fois qu'il est nécessaire.

Un compte rendu des travaux est adressé sous quinzaine au C.A. et aux chargés d'activité, par le secrétaire.

B/ CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Il se réunit sur demande du président ou celle de la majorité de ses membres au moins deux fois par an, dont une A.G., ou autant de fois qu'il est nécessaire.

Le compte rendu établi, conservé par le secrétaire, reste à la disposition des membres qui en feront la demande, à l'aide d'une enveloppe timbrée self adressée.

C/ CHARGES D'ACTIVITÉ :

Lors des réunions de Conseil d'Administration, un ou plusieurs chargés d'activités peuvent être invités ou peuvent demander à participer à la séance de travail. Par commodité avant l'AG le CA se réunit la veille sur les lieux mêmes de notre rendez-vous annuel.

D/: REUNIONS.

Les membres du CA ou du Bureau, peuvent tenir leurs réunions soit en se rencontrant physiquement soit en utilisant les moyens modernes de transmission mis aujourd'hui à leur disposition, tel Internet. La valeur juridique des décisions prises ne saurait être entachée de nullité eue égard à la forme prise pour la tenue des réunions. Les votes, les décisions seront consignées par le secrétaire dans le registre des délibérations qu'il tiendra et signera avec le Président à la première occasion d'une rencontre physique.

ARTICLE 2 : RÉMUNÉRATION

Les membres du Conseil d'Administration ou les responsables d'activités ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leurs sont confiées . Seuls des remboursements de fonctionnement pourront être effectués par le trésorier, sur justificatifs. Au-dessus d'un certain montant fixé par le BE à chaque exercice, une délibération devra avoir lieu autorisant les remboursements.

TITRE V

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS

A/ STATUTS :

Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'A.G. extraordinaire sur proposition du C.A. ou sur proposition du dixième des membres de l'UFT.

Les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour et accompagnent les convocations.

Dans tous les cas, les statuts ne sont modifiés qu'à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés. Article 5 du titre III auquel on se référera, ces modifications devront faire l'objet d'une déclaration modificative en préfecture.

B/ RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur ne peut être modifié que par l'A.G. sur proposition du C.A. ou sur proposition du dixième des membres de l'UFT. Les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour.

Dans tous les cas, le règlement intérieur n'est modifié qu'à la majorité simple (50% + 1) des membres présents ou représentés.

ARTICLE 2 : DISSOLUTION

L'assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur la dissolution de l'UFT est convoquée spécialement à cet effet (Titre III – article 5)

En cas de dissolution, l'A.G. désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens. Elle attribue l'actif net, s'il y a lieu, à une ou plusieurs associations radioamateur de son choix ayant les mêmes buts.



UNION FRANÇAISE DES TÉLÉGRAPHISTES

STATUTS

1er ARTICLE

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : UNION FRANÇAISE DES TÉLÉGRAPHISTES.

2ème ARTICLE

Cette association a pour but de réunir les radioamateurs licenciés ou non, français et étrangers, pour qui la télégraphie est une passion. Leur union sur le plan international doit permettre de défendre et de promouvoir ce merveilleux outil de communication.

3èmeARTICLE

Le siège social est fixé au domicile du Président en exercice, sur décision de l'Assemblée Générale.

4èmeARTICLE

L'association se compose de :

- a) Membres fondateurs, au nombre de 30,
- b) Membres bienfaiteurs,
- c) Membres actifs ou adhérents,
- d) Membres correspondants,
- e) Membres sympathisants.

5èmeARTICLE : ADMISSION

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau, qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission qui lui parviennent.

6èmeARTICLE : LES MEMBRES

- a) Sont membres fondateurs les 30 membres constituant le départ de l'association représentant les premiers parrains. Ils ne font l'objet d'aucune dispense.
- b) Sont membres bienfaiteurs les personnes qui versent en plus de la cotisation annuelle fixée chaque année par l'Assemblée Générale), un droit d'entrée de 200 francs.
- c) Sont membres actifs ou adhérents ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement la cotisation fixée par l'A.G.
- d) Sont membres correspondants les membres actifs ou adhérents qui ont donné leur accord en tant que représentant de l'association en France ou à l'étranger.
- e) Sont membres sympathisants toutes personnes licenciées ou non qui désirent montrer leur intérêt pour la télégraphie.

7èmeARTICLE: RADIATION

La qualité de membre se perd par :

- a) La démission
- b) Le décès,
- c) La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

8èmeARTICLE

Les ressources de l'association comprennent :

- 1) Le montant des droits d'entrée et des cotisations,
- 2) Les subventions de l'État, des départements et des communes,
- 3) Les dons.



9èmeARTICLE : CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil de membres, élus pour 3 années par l'Assemblée Générale. Les membres sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- 1) Un Président,
- 2) Un ou plusieurs Vice-présidents,
- 3) Un secrétaire et, s'il y a lieu, un secrétaire adjoint,
- 4) Un trésorier et, si besoin est, un trésorier adjoint,
- 5) Des membres.

Le conseil étant renouvelé chaque année par tiers, les premières années les membres sortants sont désignés par le sort.

En cas de vacances, le conseil pourvoit au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque ou devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

10èmeARTICLE : RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président, ou sur la demande du quart des membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du conseil d'administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions durant son mandat, pourra être considéré comme démissionnaire.

Nul ne peut faire partie du conseil s'il n'est pas majeur.

11èmeARTICLE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année dans le premier semestre.

Deux mois au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le Président, assisté des membres du conseil d'administration, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, à bulletin secret, des membres du conseil sortants.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

12èmeARTICLE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les formalités prévues à l'article 10.

13èmeARTICLE : RÈGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

14èmeARTICLE : DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu, conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

EXPERIMENTATION ET REALISATION D'UN CLE OPTO-ELECTRONIQUE.

Par F5CE et F3ET

C'est après avoir vu et essayé une magnifique clef IIQOD que Raymond F6BQV venait de recevoir, que l'idée nous est venue de voir si il serait possible de réaliser un manipulateur comportant non seulement des aimants à la place de ressorts comme sur de la clef IIQOD mais aussi d'ajouter des barrières optoélectroniques à la place des contacts mécaniques.

Cette idée a alimenté nos QSO CW quotidiens sur 7026, KHz pendant une bonne année, Guilio F5CE a développé et expérimenté toute l'étude mécanique en réalisant 7 maquettes au cours de l'année 2004 ; de mon côté ma petite contribution a été de m'occuper de la partie électronique, Roger F6BOL, un ancien Pro de la mécanique de précision partageait sur « l'air » tous nos QSO en donnant des conseils éclairés sur le sujet.

DESCRIPTION SOMMAIRE ET PRINCIPE :

De ces 7 maquettes deux versions ont été retenues, une très simple et réalisable par tous, la seconde un peu plus sophistiquée mais restant réalisable par la plupart.

Version simple :

Cette version est constituée d'une lame rigide munie d'une extrémité souple en epoxy fixée en bout sur un axe fixe, un aimant est encastré à force dans cette lame et de chaque côté, fixés sur une tige filetées, un aimant dont la distance est ajustable à l'aide des tiges filetées traversant une entretoise taraudée, fixée sur le socle du manip (C.F ; fig 1)

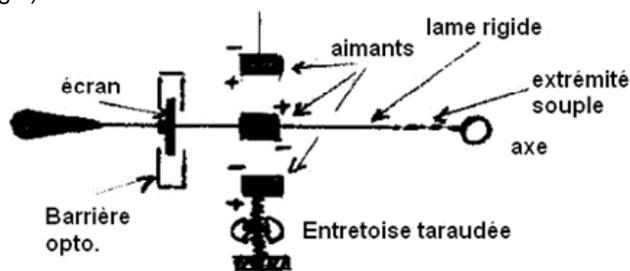


Figure 1 (vue de dessus)

Les aimants mobiles sont orientés et fixés sur la tige filetée de façon à travailler par répulsion par rapport à l'aimant de la lame.

Les barrières optoélectroniques se présentent sous la forme de « U », dans les branches verticales du « U » se trouvent une diode émettrice infra-rouge (tx) et lui faisant face une diode réceptrice (rx) constituée par un photo-transistor qui nous servira de relais électronique.

Lorsqu'on masque par un écran obturateur la source infrarouge, le photo transistor est non passant et inversement ce photo-transistor devient passant si on déplace légèrement l'écran obturateur, il suffira de rendre solidaire cet écran de la lame du manip pour que les barrières se comportent comme nos bons vieux contacts mécaniques, là, plus de problèmes de contacts sales ou oxydés ! Il suffira de relier la ligne manip ou le keyer électronique au photo-transistor (CF. fig 2 et schémas).

La 2^{ème} version qui fera l'objet d'un prochain article, est plus « mécanique » que la 1^{ère}, la différence réside dans le fait d'utiliser une lame rigide solidaire d'un axe mobile

monté sur double roulement à billes, le reste du manip étant inchangé.

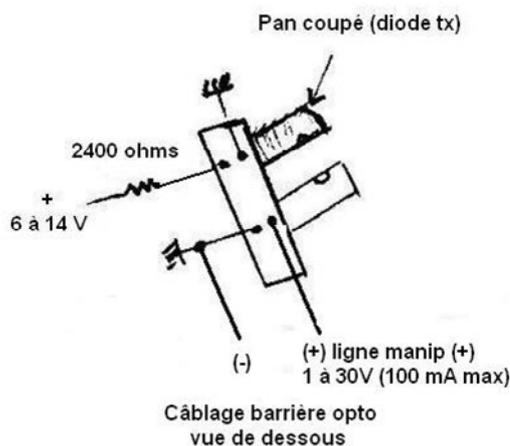
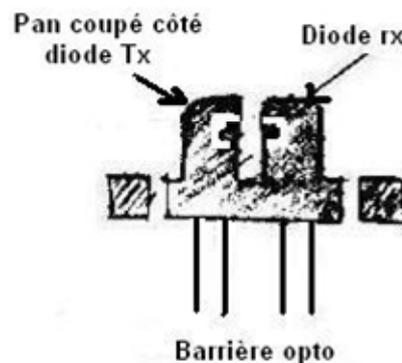


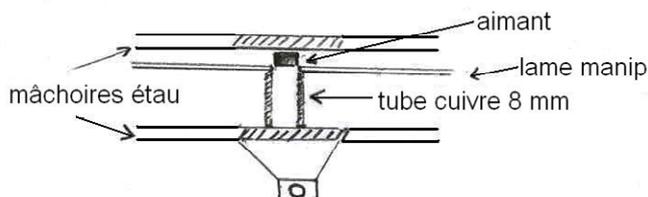
Figure 2

Nous allons maintenant décrire en détail les schémas cotés de la version simple :

La platine est en duralinox de 1,5 mm d'épaisseur, tous les trous sont de diamètre de 3mm.

Les palettes sont en bois d'olivier mais il est possible d'utiliser une multitude de matières suivant son goût.

A – Petite pastille de 5 mm découpée à l'emporte pièce sur un joint de robinet sanitaire, avant d'utiliser l'emporte-pièce, réduire l'épaisseur du joint à 3 mm environ (facultatif voir note 1).



B - L'aimant est serti, monté à force à l'aide de l'étau, muni de mordaches.

C - Il s'agit d'une platine support en époxy une face cuivre qui servira au câblage des 2 résistances alimentant les barrières opto (et de 1 ou 2 condos de découplage 4,7 nF mis en place en cas de retour HF sur la ligne manip ou alim donc facultatif). on gardera 3 petits îlots de cuivre (en noir sur le dessin) pour le câblage, le reste du cuivre est enlevé après avoir rainuré à la scie à métaux le cuivre jusqu'à l'époxy, on coule de la soudure sur la partie cuivre à enlever, le cuivre se décolle facilement à chaud en maintenant le fer à souder et en tirant sur un coin de la partie cuivrée à enlever au moyen d'une petite pince. Bien sûr ceux qui sont équipés feront un circuit imprimé par la méthode classique.

On trouve la lame rigide en alu anodisé (Leroy-Merlin) vendue en longueur de 1 m x 15 mm x 2 mm.

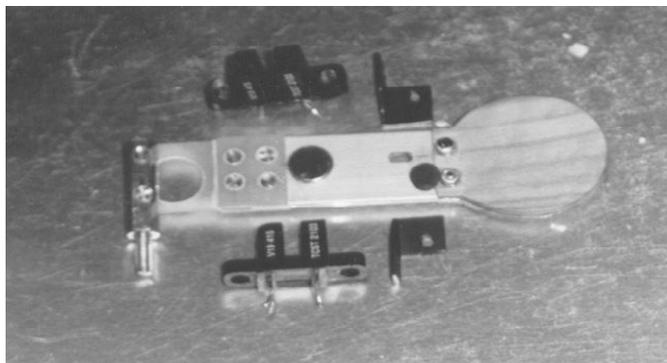
Les écrans sont en cornières plastiques en 1 m x 10 mm x 10 mm x 1 mm (même fournisseur).

Les trous n° 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 diamètre 3 mm.

Les trous n° 1 - 3 - 6 - 7 servent à fixer les entretoises utilisées en guise de pieds pour le manip.

Toute la boulonnerie de la lame est en 2 mm sauf pour la fixation de l'époxy dans la fente de l'entretoise où on utilise 2 vis de 1.6 mm en laiton.

Pour effectuer cette mise en place, commencer par percer 2 trous de 1,5 mm, pour tarauder utiliser 2 vis de même diamètre mais en acier en donnant au préalable un léger coup de meule sur la pointe de la vis en acier pour faciliter le taraudage.



Eclaté des différents composants moins la platine

Pour les potences porteuses des aimants utiliser soit des entretoises en plastique ou en laiton nickelées (plus solide), diamètre 20 mm.

Pour les potences qui servent de butées, entretoises en 10 mm (facultatif, voir note 1).

Les deux aimants réglables sont fixés sur une tête de vis en laiton de diamètre 3 mm de façon à encastrer la tête de vis dans la rondelle ; pour fixer la rondelle sur la tête d'écrou, mettre un écrou, ensuite fixer la vis sur une perceuse de façon à surfaçer la tête de vis et la rondelle ce qui permet un meilleur collage.

Pour faire le collage de l'aimant, glisser ce dernier dans un tube de cuivre du diamètre de l'aimant, mettre un peu de colle et glisser la tête de vis dans le tube du côté opposé, ce système permet de centrer au mieux l'ensemble.

Les potences qui supportent les aimants sont en laiton de 20 mm de hauteur, les percer latéralement pour les tarauder à 3 mm.

LISTE DES PIÈCES ET FOURNISSEURS :

Sélectronic :

Entretoises 20 mm – lot de 10 – réf 419114-410
 Entretoises 10 mm – lot de 10 – réf 419114-210
 Vis laiton 2 mm – assortiment x 2 – réf 414522-3
 Vis laiton 1,6 mm – assortiment x 2 – réf 414522-2
 Vis inox 1,6 mm – quantité 5 – réf 412924-5
 Barrière infrarouge x 2 – réf 412598

Conrad :

3 aimants réf 504254-33
 On trouve aussi les barrières : réf 18425033

Ces manip-opto peuvent être entendus sur 7026 Khz tous les matins de 9 h 30 à 11 h (loc) et les après-midi de 16 h 30 à 19 h (loc), sauf le dimanche

Ce type de clef est très agréable à utiliser :

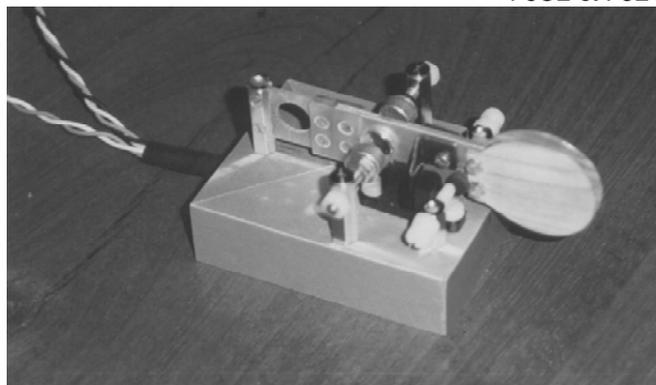
- Absence de bruit (pas de butée mécanique).
- Très souple (amortissement magnétique).
- Plus de problème de contacts (opto-électroniques).

Une version à double palettes est à l'étude, des essais sont en cours pour utiliser la partie opto sur les Vibroplex sans faire de perçage bien sûr.

Voilà pour chacun de quoi occuper les prochaines journées d'hiver au QRA.

73s à tous et bonnes réalisations.

F5CE et F3ET



La clé terminée, ouf !...



LES CONSTRUCTIONS QRP

par F5HD et F6BCU animateurs de radio clubs
en collaboration avec F6BAZ

Article N°1

Dans l'article de présentation du « Portail radioamateur de la construction Home –made » (<http://F6BAZ.free.fr/F5HD/>), quelques photographies du petit transceiver 80 mètres QRP vous sont présentées. Cette version expérimentale comprend 4 ensembles réunis :

- Un petit récepteur à conversion directe, partie réception du TRX DSB. Dans la dernière partie vous trouverez un additif pour la modification du récepteur dans la bande CW.
- Le transceiver DSB QRP de 250 mW HF
- L'Amplificateur linéaire de 2 watts articulé autour d'un transistor de CB 2SC 2078
- Le petit VFO spécialité de F5HD.
- Tous les sous-ensembles accessoires et améliorations diverses à nos 4 constructions.

Voici figure 1 l'intégralité du schéma du transceiver QRP DSB version 250 mW HF modifié 3 juin 2005, accompagnée de la photographie de la maquette expérimentale du transceiver DSB avec tous ces composants. La première remarque à faire concerne la version présentée figure 1 qui est un montage piloté quartz 3686 KHZ réservé pour le Radio clubs. Le pilotage quartz complété par un petit VXO assure le calage en fréquence sur son correspondant avec en même temps la syntonisation des modulations ; l'opération est identique à l'accord d'une station BLU sur un transceiver du commerce.

La variation de fréquence autorisée n'excède pas 1 KHZ, mais il sera possible ultérieurement de multiplier cette variation de fréquence par 4, voir 5 fois en mettent en parallèle 2 quartz de la même fréquence, de la même série de construction par exemple 2 quartz HC18 3686 KHZ de même marque sortant d'un lot d'un même revendeur. Ce montage spécial développé par l'auteur F6BCU sera traité ultérieurement dans une autre série de nouvelles techniques.

Originalité du montage

L'équipe F5HD et F6BCU est souvent sur Internet à la recherche de schémas, de nouveautés, d'astuces concernant la simplification de toute construction OM. Pourquoi construire une « usine à gaz » quand on peut rester simple !..

Notre ami F5HD avait signalé le Site japonais de JA6HIC (vous pouvez le visiter), F6BCU a complètement ratissé le Site chargeant en JPEG toutes les planches de schémas noyées dans le texte en caractères japonais. Une belle brochette de montages fut découverte notamment un générateur DSB articulé autour du fameux **NE602 ou 612**.

Notre auteur japonais JA6HIC avait mis en pratique un montage simple générateur DSB et démodulateur

DSB sans faire appel à aucune commutation. D'un côté nous avons la branche réception, active lorsqu'elle est alimentée sous 13.8 V, inactive non alimentée. Réciproquement l'autre branche est l'émission DSB activée sous 13.8 V, inactive non alimentée.

L'originalité du montage initial japonais est sa simplicité : côté BF un seul **LM 386** (8 pattes) BF qui délivre sont ½ Watt BF, côté émission un seul transistor **BC547** dans la fonction de modulateur, un gain micro préréglé par une résistance ajustable et un micro type CB de 600 ohms.

Notre curiosité fut telle que nous nous sommes mis au travail en quelques semaines les résultats positifs attendus se manifestèrent. Tout ceci demande un gros travail et des heures de travail impossibles à décompter mais les résultats sont là et nous pouvons vous les communiquer.

Côté réception

Nous avons pour spécialité de construire des transceiver QRP en CW ce qui nous autorise à bien comparer les montages réception entre-eux, particulièrement dans le domaine de la conversion directe.

L'étonnement avec ce montage **NE602 ou NE612** en considérant le peu de composants, à par que nous avons construit un petit VFO sur les conseils de F5HD suivant son schéma, la surprise fut de taille : pas de transmodulation, pas de stations de radiodiffusion en arrière fond, rien pour perturber la réception. La branche réception que nous utilisons en trafic est conforme strictement au schéma sauf le VFO qui sera décrit dans la version récepteur 80 m seule, une description complète.

Côté émission

Avec seulement 2 transistors un **BC547** et un solide **BD139** (en remplacement du 2N2219 d'origine) sous 13.8 V et courant collecteur de 50 mA en classe A, une judicieuse adaptation des impédances d'entrée et de sortie, divers essais, sur plusieurs antennes de la W3DZZ à la Center Feed, + boîte de couplage, le ROS est de 1/1, réglages souples et précis ; aucune crainte de faire fumer le petit amplificateur BD139 la classe A à courant constant est insensible aux ruptures d'impédance ça chauffe un peu, donc prévoir un bon radiateur circulaire.

- Côté modulation.

Nous allons tout de suite vous mettre à l'aise : par nature inhérent aux caractéristiques techniques du NE 602 ou NE 612 le résiduel de porteuse sans équilibrage spécial est d'environ - 30 dB, bien que le montage utilisé soit simplifié, notre ami japonais JA6HIC à construit 4 petits transceiver avec ce montage et sa fonctionne très bien. Néanmoins sur la version améliorée du montage avec VFO, nous avons incorporé un réglage d'annulation de porteuse sans modifier le schéma de base, un simple et judicieux additif pour une annulation parfaite à - 40 dB.

La modulation est d'une qualité remarquable pour la simplicité du montage ce fut la remarque de tous nos correspondants, quant à la 2^{ème} bande latérale de modulation votre correspondant en QSO si vous ne lui faites pas l'observation que vous générez de la DSB, il ne fera en aucun cas la différence avec la SSB traditionnelle.

- Conclusion

Cette présentation était nécessaire, notamment la communication du schéma qui n'utilise qu'un seul NE602 ou 612 avec le branchement de toutes ses portes, la totalité des fonctions de double mélangeur sont remplies. Le gain de conversion n'est pas négligeable environ 17dB d'après le constructeur ; l'utilisation est possible jusqu'à 200 MHz avec en passant un clin d'œil pour de la construction sur 144 MHz avec un transverter SSB.

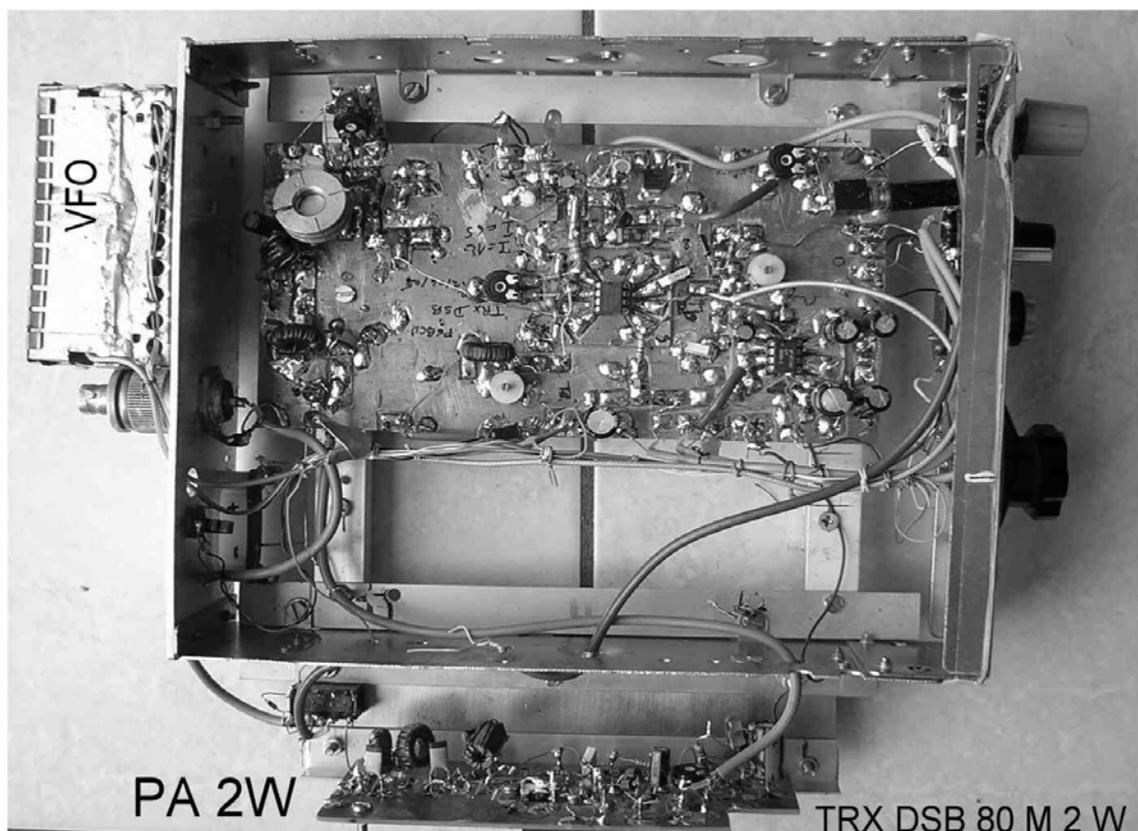
Nous aborderons en douceur la construction d'un petit Récepteur, la ½ partie réception de notre transceiver DSB 80 m. et les montages proposés dans le

« Portail radioamateur de la construction Home-made »

Quant à la théorie de la DSB, reportez-vous à un bon manuel de radio électronique.

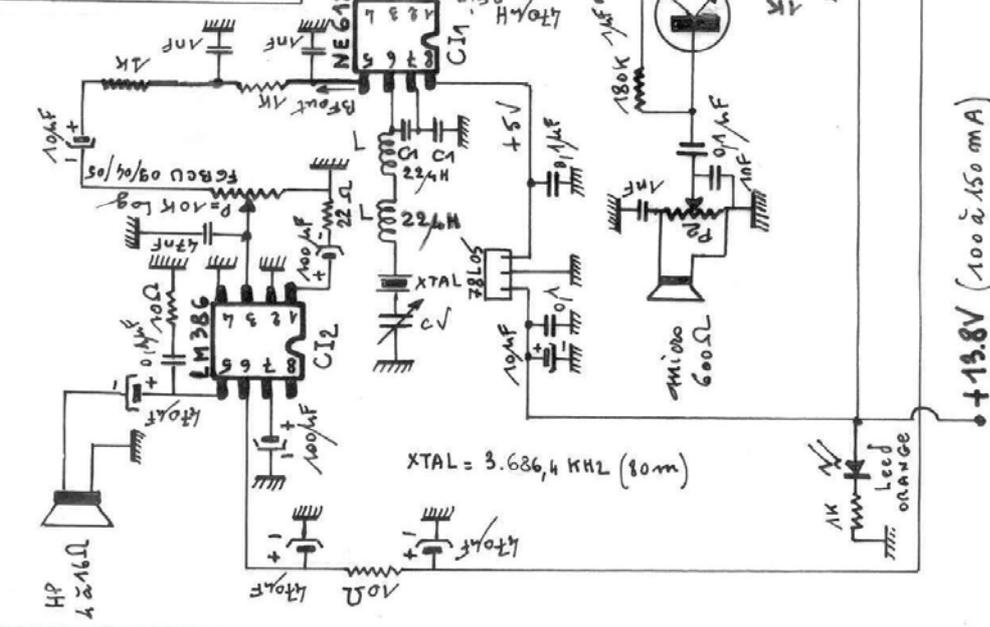
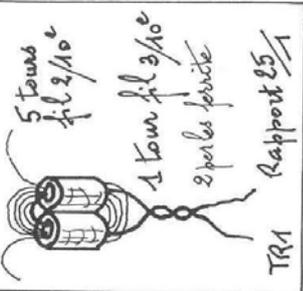
Article écrit par F6BCU

**Bernard MOUROT – Radio-Club de la Ligne Bleue
REMOMEIX- VOSGES**



RADIO-club de La Ligne Bleue F6BCU avril 2005

Version 2 du 3 juin 2005



F6BCU. Bernard MOUROT
9. rue des SOURCES
88100 REMOISEIX - VOSGES

DÉTAIL DES COMPOSANTS : C = 760pF (560+100+100) céramique, C1 = 220pF céramique NPO, C2 = 0,1µF, CV = 90pF ajustable rouge, L1 = 5 spires fil 4/10 isolé plastique sur L2, L2 = 40 spires fil 2/40 sur Toie T50/2 Amidon rouge feu émaille, L3 = 20 spires fil 4/10 émaille sur T50-2, CI1 = NE612 ou NE602, CI2 = LM386, P1 = potentiomètre de façade 10K log, P2 = Pot. de façade 1K linéaire, P3 = résistance ajustable 22K; — TR1, TR2: voir planche spéciale

TRANSCEIVER DSB₂ 80m 1/4 watt HF

FIGURE: 1



LES UFT DANS LES CONCOURS

F5NQL

IARU Zone 1 - VHF 2004

Mono-opérateurs, 144 MHz

121.	F5DE/P	JN05AI	64	23 633
209.	F8PDR	IN98MW	32	10 869
216.	F6ETS	JN15AU	32	10 268
218.	F5UKL/P	IN93SH	31	10 148
221.	F5NEV/P	JN04AK	33	9 594
261.	F8ADJ	JN29IS	24	6 073
302.	F5MLJ	JN07QO	14	3365
309.	F4DBD	JN08XW	13	3 002
316.	F6ABI	IN99EP	6	2703
328.	F2NY	JN23LK	5	1 867
335.	F6DZD	IN87GS	9	1 545

365 participants 355 classés

Coupe d'Allemagne 2004 (WAG)

Dans l'ordre, Indicatif, Total points, QSO, Points/QSO, nombre de DOK

Mono-opérateur, basse puissance CW

F - France

F5QF	24 252	177	516	47
F5INJ	4 680	60	156	30

Mono-opérateurs, Haute Puissance CW:

F - France

F5IN	122 835	446	1293	95
F5YJ	12 474	105	297	42

Mono-opérateur, Haute puissance, Mixte

F - France

F5NBX	27864	189	516	54
--------------	-------	-----	-----	----

Mono-opérateur QRP

F - France

F5NLX	792	27	66	12
--------------	-----	----	----	----

ON - Belgique

ON7CC	12 432	121	336	37
--------------	--------	-----	-----	----

Ecouteurs:

F - France

F11NPC/80	10179	103	261	39
------------------	-------	-----	-----	----

ON - Belgique

ONL 383	14145	149	345	41
----------------	-------	-----	-----	----

Championnat du monde IARU juillet 2004:

Stations des Sociétés Nationales IARU (42 stations classées)

4e mondial:

TMØHQ (REF-Union) 17 592 271 points 15 792
QSO 401 zones ITU

Opérateurs : Parmi les opérateurs, se trouvaient les UFT suivants :

F3CW, F8AQK, F5IN, F6IRA, F5OIU, F8BPN.

Autres opérateurs :

Dans l'ordre, classés par zone ITU et contrées, Indicatif, Total des points, QSO, zones contactées, Catégorie (A mono-opérateur mixte, B = mono-opérateur Phone, C= mono-opérateur CW, D= multi-opérateurs), puis pour les mono-opérateurs, la puissance (A=QRP, B=basse puissance, C=haute puissance).

Zone 11

Martinique

FM5CW	16 632	98	63	C	B
--------------	--------	----	----	---	---

Zone 27

Belgique

ON7CC	16 695	121	63	C	A
--------------	--------	-----	----	---	---

France

F5NBX	868 834	1564	199	A	C
F5MLJ	5 7984	242	96	A	B
F6FTB	27 153	166	63	A	B
F5DE	78	9	6	A	B
F5NEV	72	12	6	A	B
F8DZB	35	7	5	A	B
F5NYK	2 320	46	40	A	A
F8DYD	2 548	40	26	B	B
F6GQO	99 900	334	111	C	C
F5NQL	211 904	507	154	C	B
F5TNI	113 442	381	111	C	B
F5INJ	110 194	320	119	C	B
F5QF	49 542	238	69	C	B
F8BTR	38 970	167	90	C	B

ARRL 160 mètres 2004

Indicatif	Total	QSO	Multiplicateurs (Etats/Prov. W/VE)	Catégorie	
F8BPN	3 712	60	32	C	
F5IN	360	15	12	C	

C= mono-opérateur, Haute puissance,

Soirée au bug, de l'AGCW, février 2005:

Clit	Indicatif	Pts QSO	Bo- nus	Pts	Type de Bug	Année
14	F9WP	36	5	41	Lionel J36	1942
17	HB9CRX	36	-	36	Vibro-Greg 5	2003
18	TK5MP	25	10	35	J36	1940
22	F6DUR	30	-	30	Vibroplex	1989
25	F5TFP	26	-	26	Vibroplex	
26	F6CAX	25	-	25	Vibroplex	
31	DL4FDM (HB9CSA)	19	-	19	Vibroplex	1969
40	F5LMB	8	-	8	Lionel J36	1942

41 stations classées .



UNION FRANCAISE DES TÉLÉGRAPHISTES



Coupe de Pologne 2004:

Dans l'ordre place, Indicatif, QSO, points, multiplicateurs et total:

Mono-opérateur toutes bandes CW Haute puissance:

France:

1	F5IN	377	1 131	70	79 170
---	-------------	-----	-------	----	--------

Mono-opérateurs, toutes bandes CW, basse puissance:

Allemagne:

8	DK9EA	42	126	22	2 772
---	--------------	----	-----	----	-------

Angleterre:

1	G3VQO	43	129	13	1 677
---	--------------	----	-----	----	-------

Mono-opérateur, toutes bandes Mixte, haute puissance:

France

1	F5NBX	458	1 374	47	64 578
---	--------------	-----	-------	----	--------

QRP:

France:

8	F6FTB	64	192	32	6 144
11	F5NLX	31	93	20	1 860

EU HF 2004 (Slovénie):

CW basse puissance

Indicatif	Total	QSO	Points/qso	Multis
F6FTB/P	5665	106	103	55

Mixte haute puissance:

F5NBX	85741	496	479	179
--------------	-------	-----	-----	-----

I.P.H.G INTERNATIONAL PHARMACISTS HAM GROUP

L'IPHG, l'association internationale des pharmaciens radio amateurs, a été créée par deux amateurs italiens : IZ7ECB Andrea Pagliula et IK2UVR Pier Luigi Anzini le 18 Mars 2002. Nous nous retrouvons sur certaines fréquences pour des skeds tous les 18 de chaque mois. A l'occasion du troisième anniversaire de la création de l'IPHG, plusieurs stations spéciales ont été actives pendant le mois de mars 2005.

En France 4 indicatifs spéciaux ont été activés :

- TM1PHG F5BKU Georges TERRAIL
- TM1PHG F5RPB Evelyne TERRAIL UFT 672
- TM2PHG F5SGI Jean-Marc IDEE UFT 828
- TM3PHG F5MXV Marc PEYRIERE

711 QSO ont été effectués dont 383 en CW et 20 en PSK.

Site à visiter : www.malpensa.it/iphg/principale.htm

Evelyne F5RPB UFT 672.

LES ALEAS DE LA TRADUCTION

Un jour je devais être un peu " fatigué " et j'ai demandé via internet à une mienne cousine de traduire un texte reçu en CW d'un OM " W "

Question posée :

Texte : " age 80 – ham 65 yrs "

Il semble voir 80 ans mais ham ? ? ?

Réponse de la cousine :

Age 80 = 80 ans OK, mais ham 65 yrs... : pour moi étant donné que " ham " veut dire jambon il t'annonce qu'il a un

jambon de 65 ans ; ça peut surprendre mais après tout je ne sais pas quelle genre de relation vous avez établi, peut-être y a t il une bonne bouffe prévue...logique non ? Mais bon, dans le doute j'ai consulté mon dico et là, oh surprise! il me dit que ham(s) = les fesses, le derrière...donc le monsieur te dit qu'il a un derrière de 65 ans, c'est tout simple finalement...et je n'insisterai pas sur le genre de vos relations...mais quand même alors là tu m'épatates...Ah mais attends, la ligne suivante du dico dit que radio ham = amateur de radio...Alors en fait je crois que ton correspondant t'annonce qu'il a 80 balais et qu'il est radio amateur depuis 65 ans...et c'est y pas mieux ainsi ? ? ?

Fernand F6BSF UFT 646

RAPPELS

Le 6 Novembre : concours HSC, règlement dans la Pioche 1/2004 page 14

Les 19 et 20 Novembre : EUCW fraternizing CW QSO party. Règlement dans la pioche 3/2003 page 16, intitulé EUCW 160m par erreur !





INFORMATIONS DIVERSES

RAPPELS

Concours courte durée CW/VHF

Retenez le date du dimanche 26 Décembre. Règlement dans l'annuaire 2004.

Bulletin F8UFT et Challenge UFT

Diffusion le premier jeudi de chaque mois sur 3545 khz à 21 heures locales puis le dimanche suivant sur 7013 khz à 10h30 locales

F8REF

Diffusion du bulletin du REF tous les samedis à 11 heures locales sur 7020 khz. Possibilité de donner QSL en fin de bulletin.

F9TM

Tous les jeudis à 19h30 locales sur 3536 khz. Attendez le CQ après la liste d'appel pour vous manifester.

NOUVEAUX MEMBRES

25 mai 2005

N° 1164 F5CU Jean-Louis

27 Juin 2005

N° 1165 F8ENY Paolo

N° 1166 F5KSE Radio CLUB DU REF 31

19 Août 2005:

N° 1167 F8EEQ Gilles

17 Juin 2005

SY 061 Patrick F6CTE

30 juillet 2005

SY 062 Richard KA2JIZ

Bienvenue à tous.

ILS NOUS ONT QUITTES

Nous avons appris le décès de Joseph, **F6ILD UFT 178**, le 22 Mai 2005-

De ON4LDL, Président du CFT

"Nous avons appris le décès subit de René ANRIJS ON4KAR UFT 924.

René était un passionné de Télégraphie, il est même devenu le représentant du G-QRP Club en Belgique Ce décès est une grande perte pour le monde radioamateur belge. René n'avait que 57 ans. Il est décédé subitement et paisiblement ce lundi 7 Juin. Le Club Francophone Télégraphiste - ON5CFT, présente à sa famille et à ses proches les plus sincères condoléances 73 de ON4LDL/EC M/CFT"

(René était présent à notre AG de Rilly)

L'UFT adresse ses plus sincères condoléances aux familles de nos amis défunts.

UTILISATION DE F8UFT

Si vous désirez activer notre indicatif à l'occasion du « Marathon 20 » (voir page 6) vous pouvez en faire la

demande au Président F6BQV. Le but est d'entendre au maximum F8UFT tout au long de l'année 2005. Bien entendu les QSL seront fournies par l'association.

CONCOURS HF 2004

Le Log 2004 de Christian, F5TLF s'est égaré dans les tuyaux d'Internet. Il a totalisé 30525 points, ce qui le classe en 24^e position

Cours accélérés de lecture au son par F8DFK

Le 4^{ème} stage destiné aux débutants ainsi qu'à ceux qui veulent se remettre à la CW aura lieu au siège du REF Union à Tours les week-end du 15/16 octobre et du 5/6 Novembre.

Les cours sont gratuits et ont lieu de 09h30 à 18 heures le samedi et de 08h30 à 16 heures le dimanche.

L'hébergement et les repas sont à la charge de l'OM.

Renseignements auprès de F8DFK : f8dfk@free.fr

DIVERS

Pour envoyer des cartes télégraphie :

//<http://www.mfk.ch/telegrafie.html?&L=3>

Changement dans la réglementation japonaise:

Le Ministre de l'Intérieur et des Télécommunications (MIC) a entamé une action visant à réduire l'importance du code Morse, pour les licences radioamateur sans l'éliminer complètement pour autant.

A effet du 1er octobre 2005, le MIC ramène l'examen de Télégraphie à une simple copie d'un texte transmis à 5 mots minutes , pendant 2 minutes, pour les licences de première et seconde classe. Auparavant, la vitesse était respectivement de 12 et 9 mots minute.

L'épreuve de Télégraphie est supprimée pour le passage de la licence de troisième classe. (auparavant l'épreuve se déroulait à 5 mots minutes)

FREQUENCES DE RENCONTRE UFT

Pour répondre à la demande d'adeptes des autres bandes, pour augmenter les chances de retrouver nos copains DX, et pour permettre aussi d'avancer les scores des chasseurs de diplômes UFT, les fréquences suivantes sont proposées :

160 :	1835	15 :	21045
80 :	3545	12 :	24903
40 :	7013	10 :	28045
30 :	10115	50 :	50245
20 :	14045	144 :	144045
17 :	18083		



DIPLÔME COMMÉMORANT



LA
3^{ème} CENTURIE UFT
n° **69**



L'**U**nion **F**rançaise des **T**élégraphistes est heureuse de décerner ce diplôme à
Monsieur **Jean-Claude MERCIER F6JOE** UFT n° 805
et certifie qu'il a satisfait aux conditions d'attribution.
Toutes nos félicitations pour cette performance!

Fait le 26 août 2005

Le Diplôme
Manager

Le Président
F6BOV

DIPLÔME DE L'UNION FRANCAISE DES TELEGRAPHISTES N° 88

Décerné à: **Liliane PERRIER** Indicatif: **F8BBC** N° UFT **1140**

*Pour avoir contacté 100 stations différentes,
de l'**U**nion **F**rançaise des **T**élégraphistes
sur toutes bandes HF ou VHF.*

Délivré le: 01 MAI 2005

Le Diplôme-manager
Bernard IRIGOYEN
F5HEW



Le Président
Raymond TALAZAC
F6BQV